

## SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, le 1<sup>er</sup> mai 2023 à 19 h et à laquelle sont présents :

M. Richard Belhumeur, Maire  
 M. Éric Deschênes, conseiller au poste numéro 1  
 M. Vincent Bergeron, conseiller au poste numéro 3  
 M. Sylvain Toupin, conseiller au poste numéro 5  
 Mme Annie Sylvestre, conseillère au poste numéro 6

Sont absents :

M. Richard Dion, conseiller au poste numéro 2  
 Mme Louise Jacques, conseillère au poste numéro 4

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Richard Belhumeur. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, est présent et agit à titre de greffier de la séance. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Nathalie Panneton, est également présente.

|   |            |
|---|------------|
| <b>1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>  | <b>138</b> |
| <b>2. PÉRIODE DE QUESTION .....</b>   | <b>138</b> |
| <b>3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023 .....</b>  | <b>138</b> |
| <b>4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....</b>  | <b>138</b> |
| 4.1 DON À LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER .....   | 138        |
| 4.2 DON À SP CANADA – DIVISION DU QUÉBEC .....  | 138        |
| 4.3 OFFRE DE SERVICE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE .....   | 139        |
| 4.4 AUTORISATION DE PASSAGE DU TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL 26 <sup>E</sup> ÉDITION.....  | 140        |
| 4.5 DÉCLARATION LANAUDOISE – HABITER LANAUDIÈRE .....   | 140        |
| 4.6 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE JOURNALIER SAISONNIER.....  | 141        |
| 4.7 APPUI À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉMARRAGE DE NOUVEAUX<br>PRODUCTEURS PAR LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS DU QUÉBEC..... | 141        |
| <b>5. SÉCURITÉ PUBLIQUE.....</b>  | <b>142</b> |
| 5.1 OFFRE DE SERVICE PAR LE CARREFOUR CANIN DE LANAUDIÈRE .....   | 142        |
| <b>6. TRANSPORT ROUTIER.....</b>  | <b>142</b> |
| 6.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR<br>CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE .....  | 142        |
| 6.2 AUTORISATION D'UTILISATION DE CHEMINS DE DÉTOUR POUR LES TRAVAUX DU MINISTÈRE DES TRANSPORT ET<br>DE LA MOBILITÉ DURABLE .....                                  | 143        |
| 6.3 MARQUAGE DES CHEMINS, DES TRAVERSES PIÉTONNIÈRES ET DES CASES DE STATIONNEMENT EN BORDURE DE<br>RUE ET À L'HÔTEL DE VILLE .....                                 | 143        |
| <b>7. HYGIÈNE DU MILIEU .....</b>   | <b>144</b> |
| 7.1 OFFRE DE SERVICES SUPPLÉMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE   | 144        |
| <b>8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE .....</b>   | <b>144</b> |
| 8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. GABRIEL BRAZEAU .....  | 144        |
| 8.2 TONTE DE GAZON POUR LA SAISON 2023.....   | 145        |
| <b>9. LOISIRS ET CULTURE .....</b>  | <b>145</b> |
| 9.1 PERGOLA POUR LE JARDIN EN PERMACULTURE .....  | 145        |
| 9.2 ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE<br>(ARLPHL) .....  | 146        |

|  |            |
|--|------------|
| 9.3 COMMANDITE DU TOURNOI DE PÉTANQUE ORGANISÉ PAR ACTION LOISIR SAINT-CUTHBERT .....  | 146        |
| 9.4 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE SAINT-CUTHBERT POUR L'UTILISATION DU STATIONNEMENT<br>PAR LE VÉHICULE DE TYPE « FOOD TRUCK » ..... | 146        |
| <b>10. ADOPTION DES COMPTES .....</b>  | <b>147</b> |
| <b>11. PÉRIODE DE QUESTIONS .....</b>  | <b>147</b> |
| <b>12. LEVÉE DE LA SÉANCE .....</b>  | <b>147</b> |

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

rés. 01-05-2023

Adoptée à l'unanimité.

### **2. PÉRIODE DE QUESTION**

La période de questions débute à 19 h 01 et aucune question n'est posée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023**

Il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le procès-verbal de la séance du 3 avril deux mille vingt-trois avec dispense de le lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente séance.

rés. 02-05-2023

Adoptée à l'unanimité.

### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **4.1 DON À LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER**

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu :

rés. 03-05-2023

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement d'un montant de 100.00 \$ à la *Fondation québécoise du cancer* à titre de don.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.2 DON À SP CANADA – DIVISION DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque jour, en moyenne douze Canadiens et Canadiennes reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

**CONSIDÉRANT QUE** la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d’offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

**CONSIDÉRANT QUE** SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d’un bout à l’autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

**CONSIDÉRANT QUE** les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d’améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d’accroître leurs connaissances sur cette maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** la population est vieillissante et qu’il est maintenant possible d’établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu’auparavant avec cette maladie;

rés. 04-05-2023

**CONSIDÉRANT QUE** l’objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement d’un montant de 100.00 \$ à la *SP Canada – Division du Québec* à titre de don.

Adoptée à l’unanimité.

#### **4.3 OFFRE DE SERVICE POUR LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

**CONSIDÉRANT QU’**une convention collective de travail entre la Municipalité de Saint-Cuthbert et la section locale 5189 du *Syndicat canadien de la fonction publique* est en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite convention collective de travail prendra fin le 31 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme *Desrosiers Hébert avocats* a accompagné la Municipalité de Saint-Cuthbert dans la négociation de ladite convention collective de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme *Desrosiers Hébert avocats* a fait une offre de service pour le renouvellement de ladite convention collective de travail au tarif de 195 \$ de l’heure, taxes, frais administratifs et frais de déplacement en sus;

rés. 05-04-2023

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l’offre de service de la firme *Desrosiers Hébert avocats* pour le renouvellement de la convention collective de travail avec la section locale 5189 du *Syndicat canadien de la fonction publique*.

Adoptée à l’unanimité.

**4.4 AUTORISATION DE PASSAGE DU TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL  
26<sup>E</sup> ÉDITION**

Il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

rés. 06-05-2023

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le passage du Tour cycliste des policiers de Laval 26<sup>e</sup> édition sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité.

**4.5 DÉCLARATION LANAUDOISE – HABITER LANAUDIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les enjeux liés à l'habitation vécus dans l'ensemble des régions du Québec entraînant une crise du logement majeure;

**CONSIDÉRANT QUE** la région de Lanaudière connaît une croissance démographique au-dessus de la moyenne nationale et bénéficie d'un important solde migratoire positif;

**CONSIDÉRANT QUE** les projections démographiques, selon l'Institut de la statistique du Québec, prévoient une augmentation de 85 700 personnes d'ici 2041 dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la région de Lanaudière se démarque par sa vitalité et sa qualité de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté des décideurs lanaudois de rendre la région attractive, tant par ses milieux naturels que par ses milieux de vie de qualité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'attractivité d'un territoire passe, entre autres, par sa capacité à loger de manière adéquate ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la grande préoccupation des élus lanaudois quant à la complexité des décisions prises aujourd'hui pour les générations futures;

**CONSIDÉRANT QUE** les enjeux liés à l'aménagement durable du territoire et les impacts des décisions prises aujourd'hui pour les générations futures;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités, à titre de gouvernement de proximité, connaissent les enjeux liés à leur territoire et sont en mesure de proposer des réponses innovantes;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus souhaitent développer leur territoire en fonction de la capacité des infrastructures disponibles et en respect des milieux de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** la complexité de soutenir le développement de logements abordables ou de logements sociaux et communautaires pour les municipalités;

rés. 07-05-2023

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Vincent Bergeron, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert appuie le conseil d'administration de la Table des préfets de Lanaudière, les élus lanaudois et les partenaires réunis dans le cadre du Forum sur l'habitation 2022 et de convenir unanimement avec eux de ce qui suit :

1. D'assumer un leadership mobilisateur dans le développement de solutions novatrices en termes d'habitation au bénéfice de la population de la Municipalité de Saint-Cuthbert et de la région de Lanaudière;
2. De s'engager à évaluer plus largement les différents modèles d'habitations possibles, dans le respect des spécificités territoriales propres à la Municipalité de Lanaudière et à la région de Lanaudière;
3. De collaborer avec les partenaires de la région afin de mettre de l'avant les défis liés au développement de logements sociaux et communautaires aux autres paliers de gouvernement et de demander au gouvernement du Québec de rendre les programmes de la SHQ plus accessibles et faciles d'utilisation sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cuthbert et de la région de Lanaudière;
4. De demander au gouvernement du Québec de soutenir adéquatement le développement de logements abordables et de logements sociaux et communautaires pour l'ensemble du territoire lanauchois et d'offrir de l'accompagnement aux municipalités qui le désirent.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.6 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE JOURNALIER SAISONNIER**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de combler rapidement un poste de journalier saisonnier suite au départ à la retraite d'un employé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 165.1 du *Code municipal du Québec* autorise le conseil à déléguer à tout fonctionnaire ou employé, aux conditions qu'il détermine, le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé;

rés. 08-05-2023

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert délègue le pouvoir d'engager du personnel de voirie au directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau;

**QUE** cette délégation de pouvoir est valide jusqu'au 31 août 2023.

Adopté à l'unanimité.

#### **4.7 APPUI À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉMARRAGE DE NOUVEAUX PRODUCTEURS PAR LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Joanie Ferron participe au Programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs d'œufs mis sur pied par la *Fédération des producteurs d'œufs du Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Cuthbert est une municipalité dont les principales activités économiques et sociales sont liées au milieu agricole;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important d'assurer une relève agricole afin de maintenir le tissu social et économique de la communauté cuthbertaine;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

rés. 09-05-2023

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert appui la candidature de Mme Joanie Ferron au Programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs chapeauté par la *Fédération des producteurs d'œufs du Québec*.

Adoptée à l'unanimité.

## **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **5.1 OFFRE DE SERVICE PAR LE CARREFOUR CANIN DE LANAUDIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 08-04-2023 résiliant le contrat avec la *Société protectrice des animaux Régionale*;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert a demandé une offre de service à *Le Carrefour Canin de Lanaudière* pour le contrôle animalier sur son territoire;

rés. 10-05-2023

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'offre de service de *Le Carrefour Canin de Lanaudière*;

**QUE** le contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2023;

**QUE** la directrice générale adjointe, Mme Nathalie Panneton, soit autorisée à signer la documentation nécessaire pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

## **6. TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

rés. 11-05-2023

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale* pour la réfection complète du rang Saint-Amable et d'une partie du Grand rang Sainte-Catherine.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2 AUTORISATION D'UTILISATION DE CHEMINS DE DÉTOUR POUR LES TRAVAUX DU MINISTÈRE DES TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le *ministère des Transports et de la Mobilité Durable* (ci-après appelé « MTMD ») planifie des travaux de remplacement de ponceau sur la montée Saint-Viateur pour la période 2023-2024;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux engendreront la fermeture de la montée Saint-Viateur;

**CONSIDÉRANT QUE**, durant la fermeture de ces voies d'accès, le MTMD devra diriger les usagers de la route vers des chemins de détour;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans sa demande transmise par courriel le 6 avril 2023, le MTMD identifie le rang du Sud-de-la-Rivière-du-Chicot, la traverse du Moulin-Doucet, le rang Nord-de-la-Rivière-du-Chicot et le rang York comme étant les routes municipales à utiliser comme chemins de détour;

**CONSIDÉRANT QUE** le MTMD, dans ce même courriel, s'engage à remettre les routes municipales utilisées comme chemins de détour dans le même état qu'avant les travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture des accès et l'utilisation de chemins de détour par le MTMD n'entrent pas en conflit avec le calendrier de travaux de la Municipalité de Saint-Cuthbert;

rés. 12-05-2023

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

**QUE** la Municipalité autorise le MTMD à utiliser le rang du Sud-de-la-Rivière-du-Chicot, la traverse du Moulin-Doucet, le rang Nord-de-la-Rivière-du-Chicot et le rang York comme chemins de détour, durant les travaux de remplacement de ponceau sur la montée Saint-Viateur, pour la période 2023-2024;

**QUE** cette autorisation soit conditionnelle à la remise en état, par le MTMD, des routes municipales utilisées comme chemins de détour, et ce, telles qu'elles étaient avant les travaux.

Adoptée à l'unanimité.

**6.3 MARQUAGE DES CHEMINS, DES TRAVERSES PIÉTONNIÈRES ET DES CASES DE STATIONNEMENT EN BORDURE DE RUE ET À L'HÔTEL DE VILLE**

rés. 13-05-2023

Il est proposé par M. Vincent Bergeron, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de Lignes M.D. pour le marquage des chemins, des traverses piétonnières et des cases de stationnement en bordure de rue et à l'hôtel de ville aux tarifs suivants (av. tx.) :

- 261.00 \$ par kilomètre;
- 210.00 \$ par traverse piétonnière;
- 7.90 \$ par cases de stationnement en bordure de rue;
- 859.00 \$ pour le stationnement de l'hôtel de ville.

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte d'effectuer le marquage des 490 mètres du rang Saint-André se situant sur le territoire de la Municipalité de Saint-Barthélemy et de refacturer cette dernière pour ce service.

Adoptée à l'unanimité.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 OFFRE DE SERVICES SUPPLÉMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande à l'ingénieur chargé de projet de scinder les travaux en deux afin de construire la nouvelle réserve et la nouvelle chambre des vannes dans un premier temps;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande entraîne des coûts supplémentaires au niveau de l'ingénierie, de la préparation des documents d'appel d'offre et de la surveillance de chantier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur chargé de projet, de la firme *Équipe Laurence*, a soumis une offre de services supplémentaire au montant de 18 500 \$ (av. tx.);

rés. 14-05-2023

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Éric Deschênes et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'offre de services supplémentaire de la firme *Équipe Laurence* pour les travaux de construction de la nouvelle réserve et de la nouvelle chambre des vannes.

Adopté à l'unanimité.

## **8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. GABRIEL BRAZEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Gabriel Brazeau est propriétaire du lot 6 493 045 du Cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Brazeau souhaite effectuer une opération cadastrale à l'effet de diviser ce lot en deux nouveaux lots de dimension égale;

**CONSIDÉRANT QUE** cette opération cadastrale créera deux lots ayant chacun une façade de 24.42 mètres et une superficie de 1 457.50 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** la réglementation actuelle exige une façade de 25 mètres minimum et une superficie de 1 500 mètres carrés minimum;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Brazeau demande une dérogation mineure afin de permettre la création de deux nouveaux lots ayant chacun 24.42 mètres de façade et 1 457.50 mètres carrés de superficie;



**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme est favorable à l'octroi de cette dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été diffusé le 28 mars 2023;

rés. 15-05-2023

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert octroi cette dérogation mineure à l'effet de permettre une opération cadastrale sur le lot 6 493 045 créant ainsi deux lots ayant chacun 24.42 mètres de façade et 1 457.50 mètres carrés de superficie.

Adoptée à l'unanimité.

## **8.2 TONTE DE GAZON POUR LA SAISON 2023**

rés. 16-05-2023

Il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de *Entretien Gabriel Sylvestre inc.* au montant de 22 543.20 \$ (av. tx.) pour la tonte de gazon en 2023 des terrains suivants :

- Cimetière;
- Terrains de l'église de Saint-Cuthbert et du presbytère;
- Parc municipal;
- Hôtel de ville;
- Usine de filtration.

**QUE** le coût de la tonte de gazon pour le cimetière soit refacturé à la Fabrique de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

### **9.1 PERGOLA POUR LE JARDIN EN PERMACULTURE**

rés. 17-05-2023

Il est proposé par M. Vincent Bergeron, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'achat d'une pergola pour le projet de jardin en permaculture, de modèle « Classique » chez *Sun Louvre Pergolas*, d'une dimension de 16' x 19.67', au montant de 19 900.00 \$ (av. tx.).

Adoptée à l'unanimité.

**9.2 ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE (ARLPHL)**

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

rés. 18-05-2023

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'adhésion à l'ARLPHL pour 2023-2024 au montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité.

**9.3 COMMANDITE DU TOURNOI DE PÉTANQUE ORGANISÉ PAR ACTION LOISIR SAINT-CUTHBERT**

**CONSIDÉRANT QU'**un tournoi de pétanque, appelé « Le Petit Mondial », aura lieu le 27 août 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** ce tournoi sera tenu au parc municipal sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cuthbert et est organisé par *Action Loisir Saint-Cuthbert* en collaboration avec la *Fédération de Pétanque du Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** le succès de cet événement apportera une grande visibilité à la communauté cuthbertaine;

rés. 19-05-2023

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement de 2 500 \$ à *Action Loisir Saint-Cuthbert* à titre de commandite « OR » du tournoi de pétanque qui aura lieu le 27 août 2023;

**QUE** ce montant sera versé le 1<sup>er</sup> juin 2023 et devra être remboursé en totalité advenant le cas où le tournoi n'aura pas lieu.

Adoptée à l'unanimité.

**9.4 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE SAINT-CUTHBERT POUR L'UTILISATION DU STATIONNEMENT PAR LE VÉHICULE DE TYPE « FOOD TRUCK »**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Cuthbert a signé une entente de gestion de services alimentaires et de bar par la résolution numéro 48-04-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le véhicule de type « food truck » sera exploité dans le stationnement de l'église;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique de Saint-Cuthbert désire négocier un protocole d'entente afin de clarifier plusieurs aspects sensibles;

rés. 20-05-2023

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte de négocier un protocole d'entente avec la Fabrique de Saint-Cuthbert pour l'utilisation du stationnement de l'église de Saint-Cuthbert;

**QUE** lorsque le protocole d'entente sera satisfaisant pour les deux parties, la directrice générale adjointe, Mme Nathalie Panneton, est

autorisée à le signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

**10. ADOPTION DES COMPTES**

rés. 21-05-2023

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes figurant sur la liste des comptes numéro 2023-05 au montant de 150 061.76 \$ et autorise le Maire, M. Richard Belhumeur, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19 h 30 et se termine à 19 h 37.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

rés. 22-05-2023

Il est proposé par M. Vincent Bergeron et résolu que la séance est levée.

Adoptée à l'unanimité.

*Je, Richard Belhumeur atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Richard Belhumeur, maire

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 1<sup>er</sup> jour du mois de mai 2023.

Larry Drapeau  
Directeur général et greffier-trésorier

